

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/02/2017

Dossier complet le :

22/02/2017

N° d'enregistrement :

F-076-17-C-0020

1. Intitulé du projet

PROGRAMME DE CURAGE PLURIANNUEL DU BARRAGE DE CASTELVIEL (2018 - 2027)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction départementale des territoires de Haute Garonne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Olivier DUBOIS Chef du service risques et gestion de crise de la DDT 31

RCS / SIRET

1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 7 | 4 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes	Opération de curage du barrage de Castelviel sur la rivière "La Pique".
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial.	Le volume annuel des matériaux extraits est de 10 000 m3 par an pendant les 4 premières années, supérieur au seuil de 2000 m3. L'objectif étant de maintenir une capacité de stockage de l'ouvrage de 20 000 m3 (crue centennale), le volume de curage annuel de l'ouvrage, passé les 4 premières années, sera adapté en fonction de l'arrivée des matériaux dans le barrage.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Curage du barrage de Castelviel sur la rivière "La Pique".

Le volume annuel des matériaux extraits est de 10 000 m3.

La déviation de "la Pique" s'effectue avec mise en place d'un batardeau en amont puis dérivation des eaux au travers d'un système de buses en rive droite.

4.2 Objectifs du projet

Le barrage de CASTELVIEL a été créé en 1959 sous maîtrise d'ouvrage de l'Administration des Eaux et Forêts dans le cadre de la politique de « Restauration des Terrains en Montagne dans l'objectif de protéger la plaine de Luchon contre les inondations. La fonction du barrage est de retenir les sédiments transportés par les crues de la Pique pour limiter les dépôts et la divagation des crues dans la plaine au plus près des zones urbanisées.

Les curages ont pour objectif de:

- reconstituer la capacité de stockage suffisante en deçà du profil atterri du barrage avec une pente d'équilibre de 2%
- maintenir cette capacité chaque fois qu'elle devient inférieure à 20 000 m³
- Remettre les pertuis en fonctionnement en les dégagant

Le rôle de maître d'ouvrage est assuré par la DDT31

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le curage est effectué à proximité du barrage.

Une piste d'accès existante permet le passage de camions 8/4 (20 tonnes) pour l'évacuation des matériaux.

Ce curage sera réalisé avec une pelle travaillant dans la zone à curer, la dérivation du cours d'eau se faisant par batardeau.

Le batardeau a une emprise au sol de 4 mètres avec une hauteur de 1 mètre

La longueur du busage permettant la dérivation des eaux est de 120 mètres et il présente une pente de 2,7%.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le barrage de Castelviel doit conserver une capacité de stockage de 20 000 m³.

Le curage de l'ouvrage sera effectué dès que sa capacité de stockage sera inférieure à 20 000 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation au titre de la loi 92-3 du 03 janvier 1992 dite "loi sur l'eau".

La demande est effectuée pour une période de 10 ans (2018-2027).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
volume extrait	10 000 m3 par an

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune de Bagnères de Luchon
(Haute Garonne) sur le cours d'eau "la
Pique"

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 60' 98" 81 Lat. 42° 76' 30" 95

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du barrage a fait l'objet d'inventaire dans le cadre de la ZNIEFF de type 1 "Massifs du Luchonais et de l'Arboust" et de type 2, "Haute montagne en Haute Garonne"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la commune de Bagnères de Luchon
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 : Vallée du Lys de la Pique et d'Oô (ZPS) FR 7312009 (10 m) Site Natura 2000 : Haute vallée de la Pique (ZSC) FR 7300881 (10 m)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un volume de 10 000 m ³ de matériaux sera extrait tous les ans pendant les 4 premières années et pour les années suivantes si la capacité de stockage est inférieure à 20 000 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	950 camions 8*4 (20 tonnes) sur la durée du curage annuel
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Utilisation des matériaux extraits :

Une réintroduction d'une partie des matériaux extraits en aval de Bagnères de Luchon atténuera le déficit de matériaux identifié sur la Pique aval (voir annexe 7)

Effets sur les habitats et les espèces:

Pour respecter les cycles biologiques des espèces, mais aussi de par la nécessité de réaliser des travaux à la période d'étiage, la période des travaux est concentrée sur 2 mois et demi : du 15 août au 30 octobre

Sur les milieux terrestres, les travaux de curage se déroulent dans une zone fortement anthropisée. Aucun habitat floristique ou forestier n'est impacté et par conséquent, les impacts sur les mammifères vivants ou les plantes sont insignifiants.

Les oiseaux ne sont pas impactés dans la mesure où l'on travaille en dehors des périodes de reproduction. Il en est de même pour les reptiles et les batraciens, ainsi que la loutre et le desman.

Les zones de frayères ne sont pas directement impactées par les travaux puisque ceux-ci se déroulent dans une zone où il n'y a pas de frayères.

En aval du barrage, le contrôle strict de la turbidité et de la teneur en oxygène contribue à limiter l'impact du curage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for providing an answer to the self-evaluation question.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 (Paragraphe 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulouse

le,

22 Février 2017

Signature

Le Chef du service Risques
et Gestion de Crise

Pierre-Olivier Dubois

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

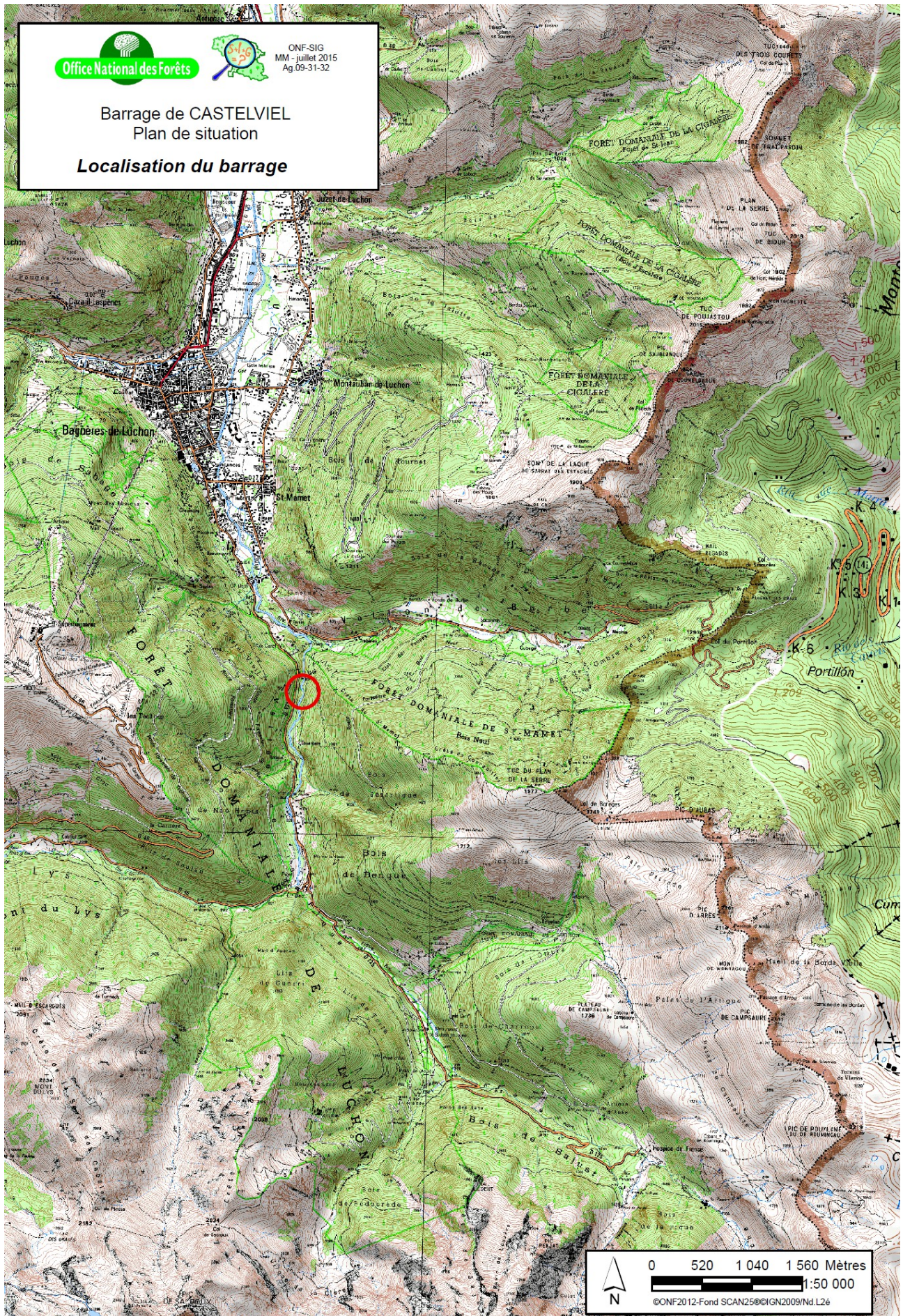
ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION



ONF-SIG
MM - juillet 2015
Ag.09-31-32

Barrage de CASTELVIEL
Plan de situation

Localisation du barrage



ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES



Illustration 1: Barrage de Castelveil vu depuis l'aval (11/09/2015)



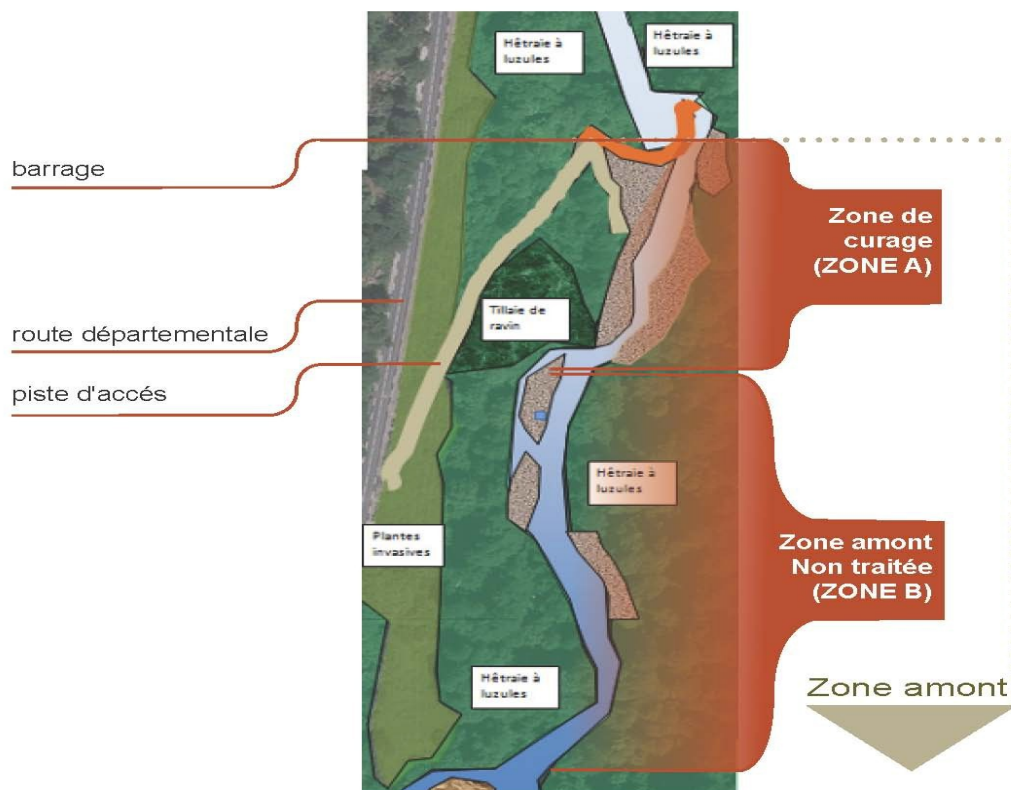
Illustration 2: Zone de curage vue depuis la rive droite (08/01/2016)



Illustration 3: Zone de curage vue depuis l'amont, rive gauche (26/07/2016)

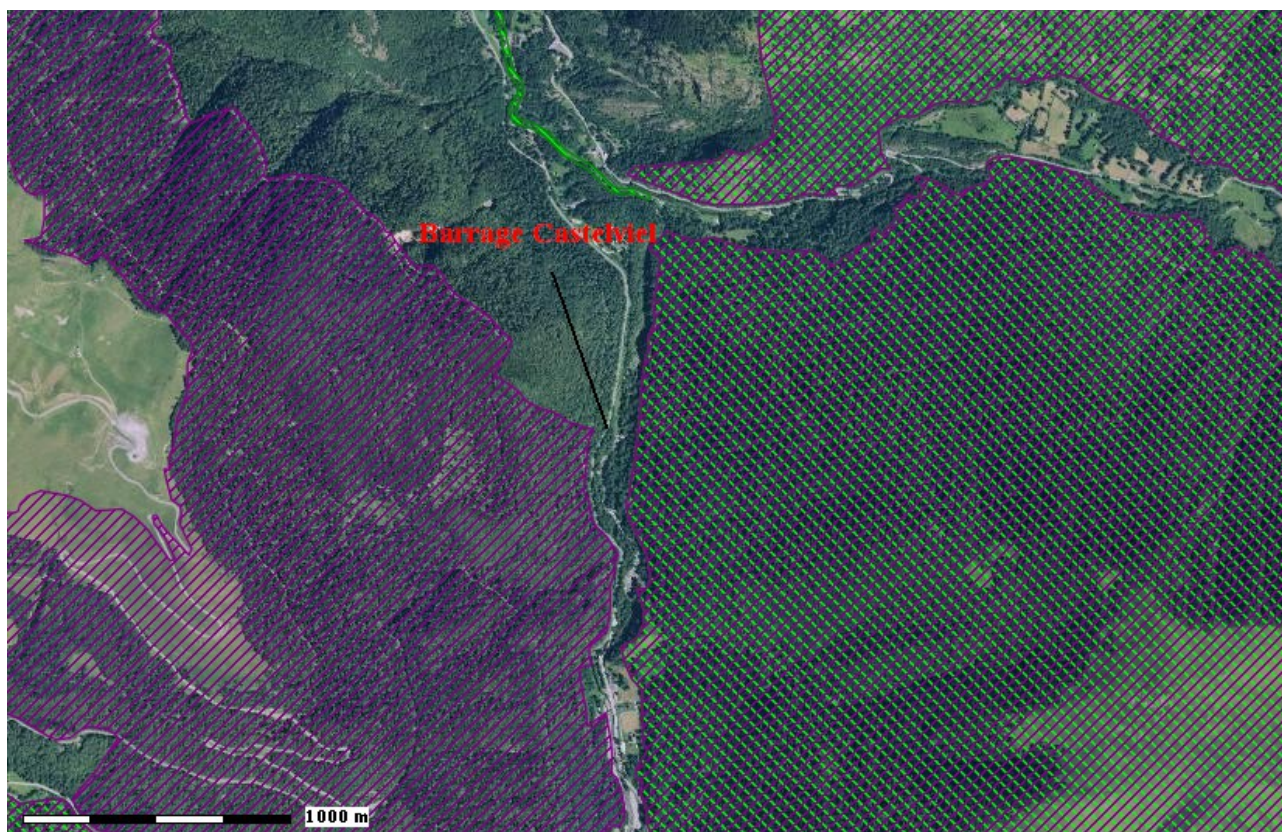
ANNEXE 5 – Plan des abords du projet





Plan du projet

ANNEXE 6 – Sites Natura 2000



Zone de protection spéciale (Midi-Pyrénées)



Zone spéciale de conservation (Midi-Pyrénées)

ANNEXE 7

Utilisation des matériaux extraits

En raison du déficit sédimentaire constaté sur la Pique à l'aval de Luchon, il a été convenu avec les services police de l'eau et ONEMA de réintroduire une partie des matériaux de curage dans la rivière.

Au regard de la qualité des matériaux, il a été décidé de ne réintroduire que la partie noble (fraction 30-100) bénéfique au développement de la vie piscicole.

Deux sites propices à la réintroduction des matériaux en rivière en ont été retenus après une visite de terrain effectuée avec le service Police de l'eau de la DDT et le service départemental de l'Onema.

La mise en décharge des matériaux restants s'effectuera sur des sites agréés à proximité de Bagnères de Luchon.

Les opérations de remise en rivière des matériaux consistent donc lors de chaque opération de curage de 10000 m³ à :

- transporter les matériaux dans une zone de dépôt intermédiaire,
- cribler les matériaux sur place,
- transporter les matériaux criblés sur les deux sites pré-identifiés,
- mettre en œuvre, sur chacun des deux sites, de 200 m³ de matériaux criblés sur une épaisseur maximum de 5 cm
- recharger et mettre en décharge les matériaux restants (9800 m³).

L'opération de remise en rivière des matériaux se réalise sur la base de 10 % de la fraction utile pour le milieu naturel des matériaux de curage (30-100).

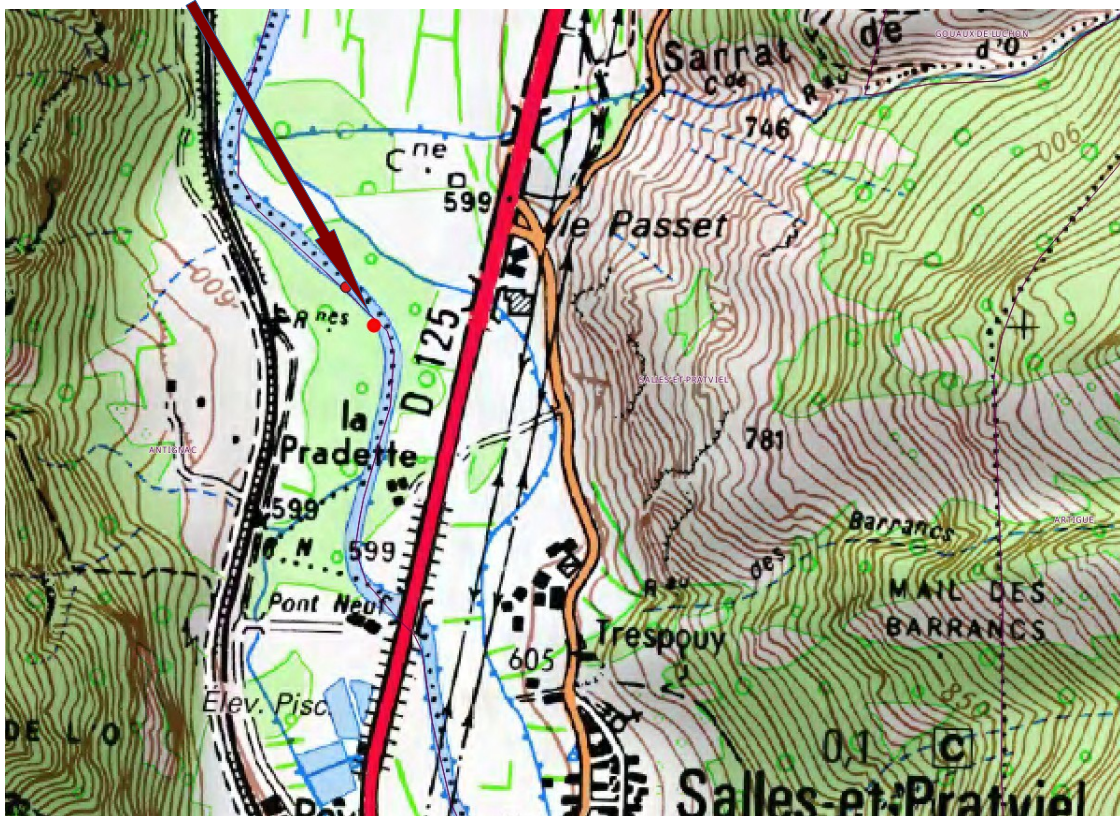
Les deux sites pré-identifiés se situent à proximité du barrage de Castelvial :

- **Site 1 du Lac de Badech :**



- Localisation : Rive gauche de la Pique, commune de Bagnères de Luchon
- Coordonnées (LAMBERT 93) : X = 503755 Y=6192247
- Accès par le chemin communal longeant le lac de Badech.
- Rechargement envisagé : 200 m de long, 10 m de large sur 5 cm d'épaisseur soit 100 m³

- **Site 2 de Salles-et-Pratviel**



- Localisation : Rive droite de la Pique, commune de Salles-et-Pratviel
- Coordonnées (LAMBERT 93) : X = 503719 Y = 6195853
- Accès à la rive droite depuis la RD 125 puis par propriétés privées (100 m sur prairies depuis la RD)
- Rechargement envisagé : 200 m de long, 10 m de large sur 5 cm d'épaisseur soit 100 m³